

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 21/03/2017	Délibération n° 2017/23 – p1/1
Objet : Tarifs 2017	
Nomenclature de télétransmission : 7.1 Décision budgétaire	

Nombre de membres L'an deux mille dix-sept,
En exercice : 34 Le vingt-et-un mars à vingt heures,
Présents : 23
Votants : 27 Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au quatre-vingt-douze boulevard de la Marne, sous la présidence de Monsieur Alain GUETROT, Maire-Adjoint de Saint-Maurice et Président du Syndicat.
Procurations : 4

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Comité du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne en exercice,

Sont présents :

Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, Jacques DRIESCH, Richard DELLA MUSSIA, Joël PESSAQUE, Emile JOSSELINE, Stephan SILVESTRE, Jean-Raphaël SESSA, Philippe FRANCINI, Stéphane CHAULIEU, Régine LANGLOIS, Philippe FISCHER, Pierre BORNE, Christophe IPPOLITO, Pierre JUNILLON, Gilles MATHIEU, Henri PETTENI, Alain GUETROT, Benoit WOSSMER, Jean-Daniel AMSLER, Christian FOSSOYEUX, Claudia MARSIGLIO, Michel CLERGEOT.

Sont représentés :

Corinne POIGNANT a donné pouvoir à Jean-Raphaël SESSA.
Georgette REGNAULT a donné pouvoir à Alain GUETROT.
Carole DRAI a donné pouvoir à Henri PETTENI.
Anne-Marie BOURDINAUD a donné pouvoir à Jean-Daniel AMSLER.

Sont absents excusés :

Francis SELLAM, Muguet NGOMBE, Romain BLONDEL, Sylvain AUBERT, Florence TORRECILLA, Philippe SAJHAU, Corinne POIGNANT, Georgette REGNAULT, Carole DRAI, Anne-Marie BOURDINAUD, Isabelle LAFON.

Alain Guétrot expose au Comité ce qui suit :

Le comité ayant déjà revisité les tarifs à plusieurs reprises en 2016, il est proposé de les reconduire sans changement en 2017.

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget primitif 2016,
Vu la délibération en date du 27 septembre 2016 complétant les tarifs des prestations pour l'exercice 2016,
Après avoir entendu le Président dans son rapport,

Après en avoir délibéré à la majorité

(2 ABSTENTIONS -Henri PETTENI, Carole DRAI- et 25 voix POUR)

Article 1 : approuve l'ensemble des tarifications appliquées dans le tableau ci-joint.

Article 2 : dit que la présente délibération entrera en vigueur après accomplissement des formalités prévues à l'article L.5211-3.

(PJ : 1 tableau des tarifs 2017)



Le Président
Alain GUETROT

Accusé de réception en préfecture
094-259401099-20170321-D-2017-23-DE
Date de télétransmission : 24/03/2017
Date de réception préfecture : 24/03/2017